



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 décembre 2018 - 18h00

Délibération N°2018/112
Date de convocation : 03 décembre 2018
Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Lès-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béwillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (49 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Pierre – Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Francis STOCLET	Martine THUILLIEZ	Alain GOETGHELUCK
Odile SAUTIERE (S)	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Marc GOSSART (S)	Karine ELOIR
Charles BLANGIS	Laurent COULON	Annie DORLOT
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Michel GOUVART	Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN	Jean – Pierre RICHEZ	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Mikael LANGRAND (S)	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE	

Membres excusés (2) :

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

Membres absents (10) :

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean – Claude GERARD, Jean – Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE, Bertrand LEFEBVRE

Membres ayant donné procuration (9) :

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne – Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet: Mise en place d'une commission communautaire avant la tenue d'une Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Monsieur le Vice-Président rappelle :

A été intégré, l'expression d'un avis communautaire avant la tenue d'une Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC), à la définition de l'intérêt communautaire concernant « la politique locale du commerce et soutient aux activités commerciales »,

Une CDAC a pour vocation à délivrer l'autorisation administrative quant à l'ouverture d'une surface de vente supérieure à 1000 m².

Sont concernés les projets de :

- Changement de secteur d'activité d'un magasin d'une surface de vente supérieure à 2 000 m² (ou 1 000 m² pour un commerce à dominante alimentaire),
- Création ou extension d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 1 000 m²,
- Réouverture d'un magasin d'une surface de vente supérieure à 1 000 m² après une fermeture pendant 3 ans,
- Création ou extension d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détails commandés par voie télématique, organisés pour l'accès en automobile. (Article L752-1 du Code du Commerce)

Monsieur le Vice-Président précise :

Seul le préfet, 7 élus, dont le maire de la commune d'implantation, et de 4 personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire composent une CDAC (article L751-2 du Code du Commerce).

Vu l'importance de ces décisions et les impacts sur le commerce locale

Monsieur le Vice-Président propose donc la mise en place d'une commission communautaire avant la tenue d'une CDAC, sous la forme suivante :

- **Ayant pour objectif la prise en considération de l'avis de chacun afin d'établir de manière collégiale un avis communautaire**
- **Organisée dans les deux semaines précédant la CDAC**
- **Le conseil des maires propose d'y nommer :**
 - **De plein droit le Président et le Vice-Président en charge du développement économique,**
 - **Les maires des communes d'implantations,**
 - **Deux élus de la ville de Caudry : Mmes Sandrine TRIOUX et Brigitte PRUVOT**

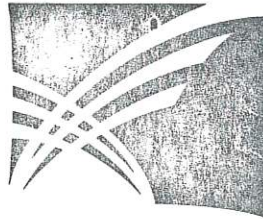
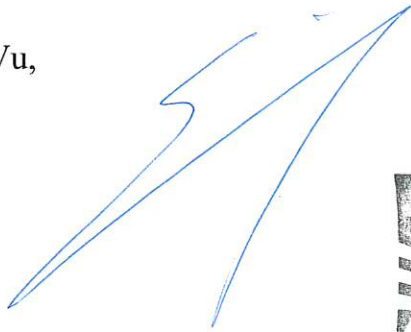
- Deux élus de la ville de Le Cateau-Cambrésis : MM. Charles BLANGIS, Joseph MODARELLI
- Un élu de la ville d'Avesnes-les-Aubert : M. Alexandre BASQUIN
- Huit élus issus du secteur rural : Mme Karine ELOIR et MM Daniel BLAIRON, Stéphane JUMEAUX, Pascal LEVEQUE, Henri QUONIOU, Michel HENNEQUART, Christian PAYEN et Jean-Claude GERARD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18
décembre 2018

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

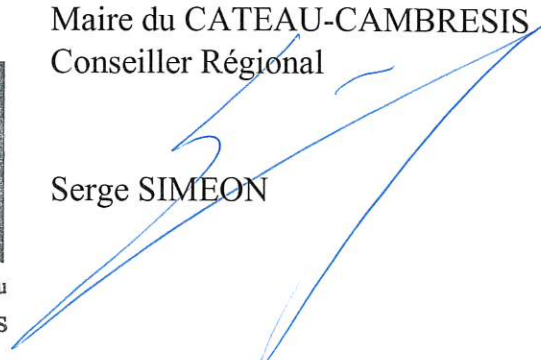
Vu,



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.